



ATTENTION

Ces produits peuvent comporter certains dangers. Par souci de sécurité, veuillez suivre les instructions qui suivent. Les produits doivent être dans leur contenant d'origine ou un contenant étanche correctement identifié.

- 1 Déposez vos RDD à l'extérieur, près de votre porte d'entrée principale, à l'abri des intempéries.
- 2 Ne placez pas les produits dangereux près de la rue afin de prévenir les risques d'accident avec les enfants ou les animaux.
- 3 Identifiez vos RDD à l'aide des étiquettes ci-dessous. Les étiquettes peuvent être agrafées ou fixées avec du ruban adhésif.
- 4 Placez le reste de cette feuille jaune dans votre porte ou votre fenêtre de façon à ce qu'elle soit bien visible de la rue. Cela indique à l'agent en environnement que vous avez des RDD à faire ramasser. *Si la maison est loin de la voie publique, mettre l'avis en bordure de la route, sur la boîte aux lettres ou sur votre numéro de porte.
- 5 Les produits (RDD) doivent être déposés avant 7 h 30 le matin de la collecte prévue dans votre secteur.

Pour une liste complète des produits acceptés, visitez le site Web de la MRC.

DES QUESTIONS?



www.mrcgranit.qc.ca



819 583-0181 poste 116

HORAIRE DE COLLECTE

9 AOÛT 2024

CHEMIN DE LA MONTAGNE
ROUTE CHESHAM
11E RANG
CHEMIN DE FRANCEVILLE
CHEMIN DE LA BUTTE
CHEMIN DE LA FORÊT-ENCHANTÉE
CHEMIN DE PIOPOLIS

9 AOÛT 2024 - SUITE

CHEMIN DOYON
CHEMIN DU SOLEIL-LEVANT
CHEMIN SAINT-LÉON
CHEMIN AU BOIS-DORMANT
RANG DE LA COLONIE
RANG DES HARICOTS

VAL-RACINE



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Agrafez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Agrafez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Agrafez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits

